



# ÉCODEF

# 197  
OCTOBRE 2021

• LE BULLETIN DE L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE •

ÉTUDES

## LA DÉFENSE AU CŒUR DES TERRITOIRES

**Les revenus liés au ministère des Armées et alimentant les territoires s'élèvent à 50 Mds € environ. Ils découlent de plusieurs dynamiques - résidentielle, publique et productive - qui, dans certaines régions, se cumulent pour aboutir à des systèmes locaux liés à la défense.**

### LES REVENUS LIÉS A LA DÉFENSE

La défense est entendue comme les entités et emprises du ministère des Armées ou celles qui sont en lien avec ce dernier (exemple : les entreprises fournisseuses du ministère). Sa géographie est ici abordée sous l'angle des revenus. Ils permettent une interprétation de la dynamique des territoires (TALANDIER, 2008) et offrent une métrique commune (les montants financiers) pour prendre en compte des variables différentes (des livraisons militaires, des hommes, une fréquentation touristique...) et produire une cartographie de la défense.

Dans un premier temps, il convient de répertorier l'ensemble des revenus liés à la défense nationale (approche quantitative). Dans un second temps, ces revenus sont classés selon leur type (approche qualitative dans laquelle chaque type de revenu correspond à un domaine spécifique de la défense nationale). Le classement est réalisé en suivant les travaux de DAVEZIES (DAVEZIES, 2008 ; DAVEZIES et TALANDIER, 2014). Trois « bases économiques »<sup>(1)</sup> liées à la défense nationale sont ainsi distinguées.

### LA BASE PRODUCTIVE

Elle regroupe les chiffres d'affaires réalisés par les entreprises (marchandes et non marchandes) suite à diverses commandes :

- du ministère des Armées (pour de l'armement et du hors armement) ;
- de l'OCCAR (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement) et de de l'OTAN ;
- du reste du monde (exportations de matériels de guerre).

Ces revenus sont localisés aux établissements de chaque entreprise concernée.

Au plan méthodologique, le biais éventuel de « siège social »<sup>(2)</sup> est ainsi corrigé (cf. l'encadré « **Les clefs d'affectation géographique des revenus** »).

### LA BASE RÉSIDENTIELLE

Elle est liée à la présence ou résidence d'individus en lien avec la défense nationale. Ces personnes ne travaillent pas forcément dans la région concernée mais elles y font entrer des revenus. La base résidentielle comprend :

- les pensions mises en paiement (pension de retraite, allocation temporaire d'invalidité et pension militaire d'invalidité) ;
- les paiements indirects aux ménages qui transitent par des organismes (Office national des anciens combattants et victimes de guerre, Caisse nationale militaire de sécurité sociale, etc.) et concernent les majorations de rentes, le financement de soins médicaux pour les anciens combattants ou encore l'appareillage des mutilés ;
- les transferts sociaux (hors pensions) relatifs au soutien à la vie professionnelle (exemple : subvention à la restauration), à la vie familiale (exemple : aide aux vacances) et personnelle (exemple : cotisations aux complémentaires de santé) dès lors que le ministère des Armées verse ces prestations ;

Sylvain MOURA  
Adjoint au Secrétaire Général  
de L'Observatoire Économique de la Défense

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

[daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr)

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet :  
[www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)

Intranet :  
[www.sga.defense.gouv.fr](http://www.sga.defense.gouv.fr)

(1) L'auteur distingue quatre bases économiques. Dans ce travail, la faiblesse quantitative de la base économique « sociale » et la proximité de sa définition avec la base « résidentielle » conduit à la fondre dans cette dernière.

(2) Le biais de « siège social » est caractérisé par le fait que les fichiers qui listent les paiements aux entreprises affectent souvent le paiement au siège social de l'entreprise (lorsque celle-ci compte plusieurs établissements) et non pas aux établissements qui ont concouru à la fabrication du bien ou service.

- l'activité liée au tourisme récréatif proposé par l'IGESA<sup>(3)</sup> (subventions ministérielles aux établissements de l'IGESA et leur chiffre d'affaires).

Ces revenus de la base résidentielle sont localisés à la résidence des ménages pour les premiers et au lieu d'implantation des établissements touristiques pour ceux liés au tourisme de mémoire et au tourisme récréatif.

## LA BASE PUBLIQUE

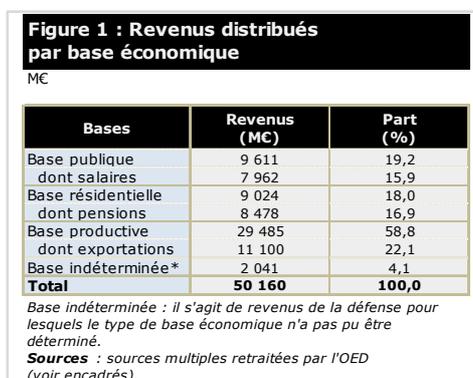
Elle concerne les revenus qui permettent à l'administration de fonctionner. Elle comprend :

- les salaires nets des personnels civils et militaires du ministère des armées. Ils sont pris en compte au lieu de résidence et non au lieu d'emploi, en raison des « *célibataires géographiques* » (salariés du ministère qui habitent pendant plus de six mois un domicile différent du domicile familial du fait de leur affectation professionnelle) ;
- les dépenses liées au fonctionnement de l'administration sur le territoire (par exemple : versements aux cercles et mess des bases de défense, impôts et redevances payés aux collectivités locales) ;
- les indemnités de personnels en lien avec leur activité professionnelle (indemnités pour frais de stage et de mission, prise en charge du tarif préférentiel SNCF pour les militaires) ;

Ces revenus sont localisés au lieu de résidence des ménages (cas des salaires et indemnités) ou au lieu de l'emprise administrative (cas des cercles et mess, des collectivités locales...).

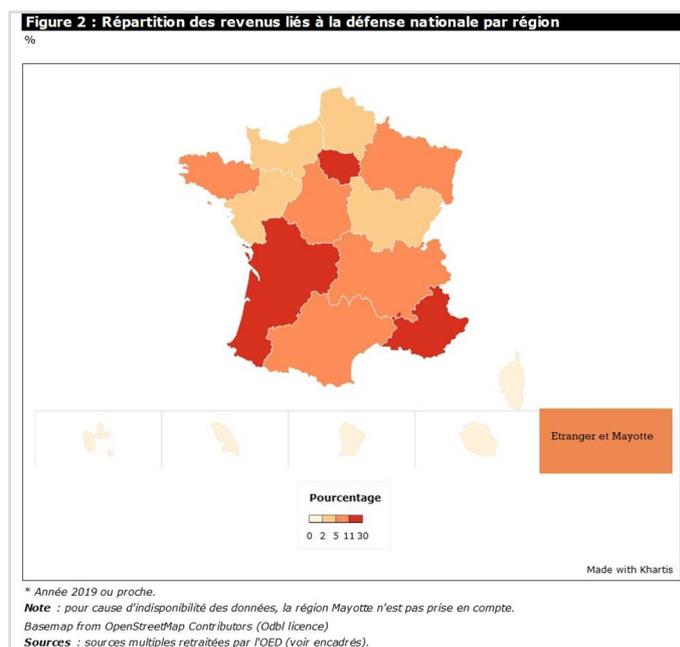
## 50 MDS € IRRIGENT LES TERRITOIRES

Quantitativement, tous les revenus précédemment énumérés s'élèvent à un total de 50,160 Mds € (**Figure 1**). L'importance de la base productive (59 %) s'explique notamment par les commandes militaires qui émanent du ministère des Armées et du reste du monde à travers les exportations de biens militaires (la France se classe régulièrement parmi les principaux pays exportateurs de matériels de guerre). Pour leur part, les bases publiques et résidentielles dépendent majoritairement des salaires et des retraites. Sur ce dernier point, il convient de souligner, et c'est un point parfois méconnu, que les retraités du ministère des Armées peuvent être une source importante de revenus pour les territoires.



## CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DES REVENUS DE LA DÉFENSE

Bien qu'entrant dans tous les territoires, les revenus liés à la défense nationale ne sont pas uniformément répartis. L'Ile de France, la Nouvelle-Aquitaine et PACA voient entrer 53 % des revenus. L'outre-mer et l'étranger sont également importants, ce qui souligne que la défense est une activité mondiale (la France dispose par exemple de bases militaires à l'étranger) (**Figure 2**).



(3) L'IGESA est l'opérateur social du ministère des Armées ; à ce titre, il gère notamment des centres de vacances.

---

## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le classement des revenus en fonction des bases économiques décrit de façon plus qualitative la géographie de la défense. Si on s'intéresse spécifiquement à la France métropolitaine, deux facteurs peuvent être mis en évidence pour expliquer cette géographie : l'héritage historique et l'existence de systèmes locaux de la défense.

## LE RÔLE DE L'HISTOIRE

Pour LACOSTE (1976), la géographie sert d'abord à faire la guerre et un territoire peut se lire comme un héritage historique où les hommes interagissent avec leur milieu naturel à des fins militaires. Dans la même perspective, REGRAIN (1988) établit une carte des militaires en France dont la plupart des conclusions se retrouvent encore aujourd'hui comme le montre la carte des revenus de la base publique (**Figure 2**). Quatre régions se dégagent :

- l'Île-de-France en tant que grand centre de commandement ;
- le Grand Est dans lequel subsistent, malgré des réductions d'effectifs militaires sur les vingt dernières années, d'importantes bases militaires qui sont héritières du contexte stratégique où prévalaient la menace allemande puis du bloc soviétique ;
- la Bretagne et Provence-Alpes Côte d'Azur qui abritent notamment les deux grands ports militaires hexagonaux, Brest et Toulon ;
- la Nouvelle-Aquitaine qui offre des espaces de manœuvre et d'essais aux militaires et matériels de guerre.

## DES SYSTÈMES LOCAUX DE LA DÉFENSE

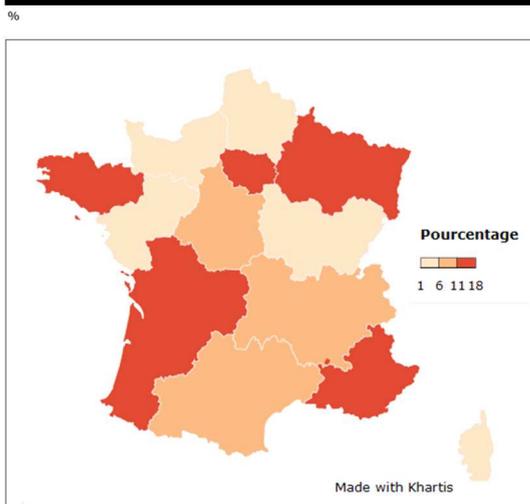
Par système local de la défense, on désigne la cohabitation entre les trois bases économiques dans un même territoire, cette cohabitation débouchant sur des synergies entre ces bases. La Nouvelle Aquitaine et Provence-Alpes Côte d'Azur, dans une moindre mesure la Bretagne, peuvent illustrer ce que sont les systèmes locaux de la défense. Les bases économiques de la défense y sont fortement représentées et elles interagissent entre elles. De façon schématique, on dira qu'il y a une proximité géographique entre les industriels (base productive) et les emprises militaires (base publique), une proximité institutionnelle (parcours professionnels proches ou interagissant entre les ingénieurs, techniciens et militaires) et une proximité technique (avec la finalité de concevoir, fabriquer, utiliser, entretenir un type de matériel défini) entre les industriels et les personnels militaires utilisateurs et testeurs. Cette proximité entre les bases est renforcée par la base résidentielle car les régions concernées sont prisées des militaires lorsqu'ils partent à la retraite. Ainsi, les bases publique (**Figure 3**), productive (**Figure 4**) et résidentielle (**Figure 5**) sont importantes dans certaines régions et elles forment un système local lié à la défense.

Sur le plan des pensions de retraite, MOURA (2020) montre que les retraités militaires sont attirés par le littoral, de Brest à Toulon en passant par le Morbihan et la Nouvelle-Aquitaine, pour des raisons de villégiature et d'accès aux marchés locaux du travail. Ces territoires bénéficient donc d'une base résidentielle à laquelle viennent s'accoler les bases productives et publiques.

C'est évident en Bretagne et en PACA, dans les ports militaires de Brest et de Toulon. Ces infrastructures engendrent des coûts fixes importants (exemple : un bassin, une cale-sèche et des machines-outils spécifiques). Ainsi, il est plus intéressant de les utiliser au maximum pour réduire les coûts plutôt que de les multiplier. Cela explique que les industriels et les militaires puissent cohabiter, créant une imbrication locale entre des services étatiques et les entreprises privées autour et dans les grands ports militaires (voir LEFEBVRE DE SAINT GERMAIN et GUENOT BRESSON (2017) pour le cas de Toulon). Naval Group possède d'ailleurs, à Brest et à Toulon, des services d'entretien et de maintenance des navires de la marine nationale.

En Nouvelle-Aquitaine, la Gironde est également un exemple de système local de la défense lorsqu'on considère que, en plus de jouir d'une base résidentielle forte, la Vème République y installe dans les années 1960 un complexe militaro-industriel orienté vers l'aéronautique militaire. Des grandes entreprises et arsenaux publics vont s'établir sous forme d'un *cluster* (il s'agit aujourd'hui de Thales, Dassault Aviation, SIAE, CEA-Cesta, DGA Essais et Missiles, Ariane group, Sabena Technics, etc.). Avec la maîtrise de phases industrielles (R&D, fabrication, essais, maintenance) et l'apparition de sous-traitants au fur et à mesure du temps, ce *cluster* fait travailler industriels et militaires, usines et bases militaires : base productive et base publique interagissent.

**Figure 3 : Répartition des revenus liés à la base publique par région**

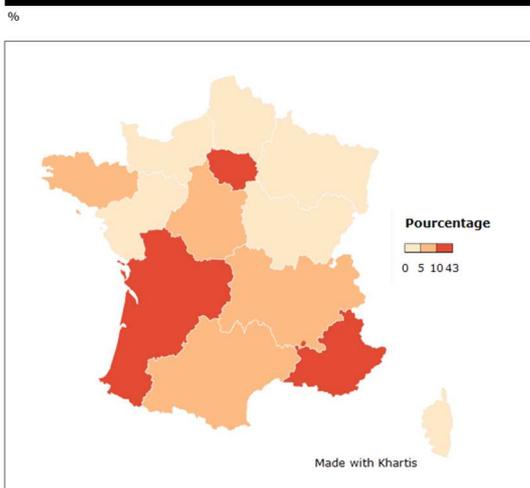


\* Année 2019 ou proche.

Basemap from OpenStreetMap Contributors (OdbI licence)

Sources : sources multiples retraitées par l'OEED (voir encadrés).

**Figure 4 : Répartition des revenus liés à la base productive par région**

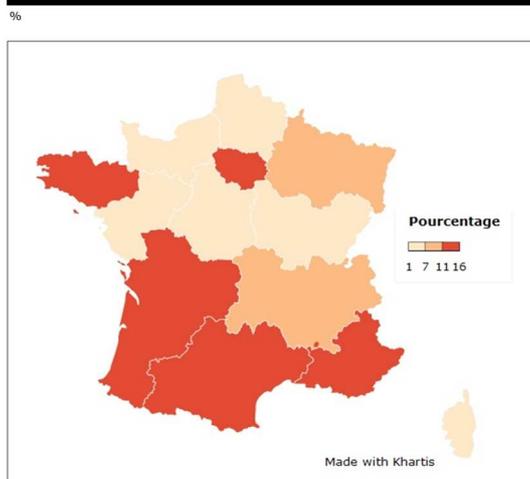


\* Année 2019 ou proche.

Basemap from OpenStreetMap Contributors (OdbI licence)

Sources : sources multiples retraitées par l'OEED (voir encadrés).

**Figure 5 : Répartition des revenus liés à la base résidentielle par région**



\* Année 2019 ou proche.

Basemap from OpenStreetMap Contributors (OdbI licence)

Sources : sources multiples retraitées par l'OEED (voir encadrés).

## LES CLÉS D'AFFECTATION GÉOGRAPHIQUE DES REVENUS

Pour les paiements aux fournisseurs, la régionalisation est réalisée de la façon suivante :

- si l'identité de l'établissement est inconnue et que seule l'identité de l'entreprise l'est, le paiement est ventilé dans chaque établissement de l'entreprise au prorata de la masse salariale des établissements actifs qui composent la société ;
- si l'identité de l'établissement est connue mais qu'il s'agit du siège social de l'entreprise ou de son établissement commercial, la même ventilation est opérée car il n'est pas réaliste que ces établissements (souvent situés en région parisienne et ayant de faibles effectifs salariés) concentrent tous les paiements ;
- si l'établissement n'apparaît pas dans la base FLORES de l'Insee (base qui offre la connaissance sur les établissements), c'est la région telle qu'enregistrée dans la base Chorus du ministère qui est retenue.
- pour le SIAE qui n'apparaît pas dans la base FLORES de l'Insee et qui apparaît avec un biais de siège social dans Chorus, l'affectation a été faite manuellement vers les établissements sur la base d'une ventilation par leur effectif.
- Les paiements vers le CEA ont également été affectés manuellement uniquement vers les établissements militaires de l'entreprise sur la base d'une ventilation par leur masse salariale.

Les paiements aux cercles et mess sont affectés à la région telle que marquée dans la base Chorus du ministère (car il n'y a pas de risque de biais lié au siège social et la région semble réellement être la bénéficiaire de l'entrée du flux financier). Les paiements aux organismes à vocation sociale (mutuelles, complémentaires santé ou retraite...) sont ventilés au prorata régional des effectifs du ministère des Armées (actifs civils, actifs militaires, retraités).

Les paiements au titre des impôts et taxes locales sont répartis en fonction de l'adresse de la collectivité (territoriale, syndicat mixte...) bénéficiaire.

Les paiements en lien avec l'activité professionnelle des agents (remboursement à la SCNF du quart de place des militaires, remboursement de frais de déplacements...) sont ventilés au prorata des actifs du ministère des Armées (militaires, civils ou les deux selon les cas) dans les régions françaises et dans le reste du monde (COM et étranger), en tant que ces territoires sont leur lieu de résidence. Le nombre des actifs résidant dans le reste du monde n'étant pas connu, il est estimé. Pour ce faire, seuls les effectifs présents dans les bases permanentes à l'étranger et dans les COM sont pris en compte ; il est fait l'hypothèse que les personnels autres qui sont projetés sur les théâtres d'opérations ne le sont que temporairement (quelques mois) ; par conséquent, leur lieu principal de résidence reste leur foyer en France. Les effectifs sont estimés à l'aide de différentes sources ouvertes (rapports de HCECM, site internet du ministère des Armées, article de presse). Ils se montent ainsi à 9 300 agents. Pour leurs rémunérations nettes, un coefficient multiplicateur de 1,6 est appliqué (déterminé par les écarts de rémunérations observés entre un militaire affecté à l'étranger et en région parisienne constatés dans l'annexe du cinquième rapport du HCECM).

Enfin, la région de Mayotte n'étant pas considérée comme une région dans toutes les bases de données, elle a dû être intégrée dans le reste du monde.

## BIBLIOGRAPHIE

- LACOSTE Y. (1976), *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, Paris : Editions Maspero.
- LEFEBVRE DE SAINT GERMAIN M-A. et GUENOT BRESSON S. (2017), « Un porte-avions 2.0 apte à relever les défis militaires du XXIème siècle », *Revue Défense Nationale*, mars, pp. 22-27.
- MOURA S. (2020), « La géographie des retraités militaires des Armées », *EcoDef Études*, OED, n° 146, février.
- REGRAIN R. (1988), « Les territoires de l'arme en France métropolitaine », *Mappemonde*, n° 88/1, pp. 38-41.
- TALANDIER M. (2008). « Une autre géographie du développement rural : une approche par les revenus », *Géocarrefour - Revue de géographie de Lyon*, vol. 4, n° 83, pp. 259-267.

**Figure 6 : Revenus distribués par base économique et région**

M€

Régions	Ensemble	Base productive	Base résidentielle	Base publique
Ile-de-France	15 054	12 546	902	1 606
Centre-Val de Loire	2 608	1 725	389	494
Bourgogne-Franche-Comté	1 150	546	310	294
Normandie	1 253	813	236	204
Hauts-de-France	850	302	305	243
Grand Est	2 333	594	715	1 025
Pays de la Loire	1 418	848	341	229
Bretagne	3 724	1 681	1 053	990
Nouvelle-Aquitaine	6 277	3 894	1 340	1 043
Occitanie	3 622	1 910	1 025	687
Auvergne-Rhône-Alpes	2 692	1 459	607	626
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 443	2 889	1 247	1 307
Corse	192	14	100	77
Dom hors Mayotte	483	nd	nd	nd
Mayotte et étranger	3 061	nd	nd	nd
<b>Total</b>	<b>50 160</b>	<b>29 222</b>	<b>8 569</b>	<b>8 825</b>

Sources : sources multiples retraitées par l'OED (voir encadrés).

**LE PÉRIMÈTRE DES DÉPENSES**

Les dépenses liées à la défense nationale proviennent de plusieurs sources de données. Considérons chacune et mentionnons les exclusions qui ont été réalisées (en effet, les dépenses qui n'ont pas de logique territoriale sont exclues).

- Les dépenses auprès des fournisseurs sont données par le système d'information Chorus. Elles concernent l'année 2019. Elles se rapportent à des achats auprès de fournisseurs privés et publics, des subventions à des organismes de la sphère publique tels le CEA ou l'ONERA, des impôts ou redevances aux collectivités, des paiements vers des cercles et mess, etc. Certains versements inter-administrations centrales, des loyers budgétaires, les paiements dits « hors défense » ainsi que la TVA<sup>(4)</sup> payée par le ministère des Armées sont exclus.
- Les dépenses concernant les salaires des agents du ministère des Armées proviennent de la base de données SIASP et se rapportent à l'année 2016 (dernière année disponible pour la localisation des salariés). Sont pris en compte les versements de salaires nets car il est fait l'hypothèse que les cotisations et charges reversées aux systèmes assurantiels publics et privés sont utilisées pour couvrir les risques de la population par mutualisation sans distinction d'origine sociale (le bénéficiaire est-il lié au ministère des Armées ?) ou géographique (où le bénéficiaire réside-t-il ?). Les salaires nets concernent les civils et les militaires du ministère des Armées. Ils sont localisés au lieu de résidence des agents et non au lieu de travail, de façon à tenir compte de la problématique des célibataires géographiques et navetteurs (agents qui travaillent à un endroit mais résident dans une autre région où leur salaire est versé).
- Les versements concernant les pensions des ayant droit et ayant cause du ministère des Armées sont données par le service des pensions de l'Etat ou SRE pour 2020. Elles regroupent les pensions de retraite, les pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, les allocations temporaires d'invalidité.
- Du point de vue international, les données concernent 2019. Les commandes issues des exportations militaires sont transmises par la Direction générale des douanes et des droits indirects. Les commandes de l'OCCAR sont communiquées par cet organisme et celles de l'OTAN sont estimées par des sources internes au ministère des Armées.
- En matière de tourisme, le tourisme récréatif, d'affaires et de mémoire sont pris en compte. Les revenus sont composés du chiffre d'affaires localisé de l'IGESA et des lieux de mémoire (sur la base d'une estimation) ainsi que des subventions à l'IGESA, à l'ONAC et aux lieux de mémoire.

**LA QUESTION DES INTERMÉDIAIRES**

Le ministère effectue des paiements vers des centrales d'achat ou des intermédiaires de commerce qui se chargent de contractualiser auprès de fournisseurs pour son compte. Les deux principaux sont l'UGAP (Union des groupements d'achat public) et l'EDA (économat des armées). Rigoureusement, ces paiements devraient être affectés à la région d'appartenance des fournisseurs et non à celle de l'établissement de la centrale d'achat mais cela n'est pas possible (fournisseur réel non connu). Il est donc décidé de ventiler ces paiements au prorata des effectifs du ministère des Armées par territoire (approche par leur lieu de travail). On fait l'hypothèse qu'il s'agit de dépenses de fonctionnement.

La même logique est appliquée pour les achats réalisés avec la carte achat, ceux-ci découlant du même problème que l'UGAP et l'EDA.

Le ministère des Armées réalise aussi des versements à des cercles, mess et foyers pour leur permettre d'acheter des prestations (essentiellement de restauration) auprès de fournisseurs pour les agents du ministère. Dans la même logique on trouve des remboursements d'avances à des régies et trésoreries militaires. Là encore, le fournisseur ultime n'est pas connu ; seul le montant versé l'est. Aussi, il est ventilé territorialement en fonction de l'adresse des cercles, mess, foyers, régies sous l'hypothèse qu'il s'agit de dépenses de fonctionnement.

Pour les plates-formes d'achats, la régionalisation est faite selon la présence géographique des effectifs du ministère des Armées sur le territoire national sous l'hypothèse qu'il s'agit de dotations aux bases locales afin qu'elles fonctionnent (libres à elles d'acheter ce dont elles ont besoin auprès de tel ou tel fournisseur qui, de toute façon, demeure inconnu). La régionalisation ne se fait pas comme pour les versements directs aux cercles, mess, foyers et leurs régies par l'adresse des plateformes car l'observation a montré qu'il n'y a pas toujours de logique géographique robuste (une plate-forme d'achat peut acheter une prestation pour un organisme du ministère qui se trouve à l'autre bout de la France).

(4) Disponibles en toutes taxes comprises, les paiements du ministère sont passés en hors taxes en fonction du taux de TVA qui est connu ou, lorsque ce n'est pas le cas, qui est déduit du secteur d'activités et de la catégorie juridique du fournisseur du ministère des Armées

**À PARAÎTRE****Les effectifs et rémunérations des personnels civils en 2020 – EcoDef Statistiques****Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)**

Balard parcelle Ouest  
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75 509 Paris CEDEX 15  
Directeur de la publication : Christophe MAURIET  
Rédacteur en chef : Christian CALZADA  
Maquettage et réalisation : OED  
Courriel : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

ISSN 2431-6148 : EcoDef (En ligne)

[www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)